Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 17.12.2014 Numéro de version 11 Révision: 17.12.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

1.2 Utilisations identifiées

pertinentes de la substance ou du

mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la

préparation Produit d'entretien

Nettoyant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG

Affhüppen Esch 12 D-48231 Warendorf

Service chargé des

renseignements: Département sécurité de produit

Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188 Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462 e-mail: helmut.starp@osmo.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790

Consultation en anglais et allemand.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

R10-66-67: Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de

vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Système de classification: La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des

indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par

l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage: naphta léger (pétrole), hydrotraité

(suite page 2)

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression: 17.12.2014 Numéro de version 11 Révision: 17.12.2014

| 2020 | TAT 44 4 | | • • | • | | • |
|----------------------|-----------|-------|-------|---|----|------|
| Nom du produit: 3029 | Nottovont | 11/ | | 0 | 10 | CIPA |
| Nom du produit JU47 | Inclivani | . 111 | iuiuc | а | ıa | |
| | | | | | | |

(suite de la page 1)

H226 Liquide et vapeurs inflammables. Mentions de danger

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou Conseils de prudence P101

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des flammes nues. - Ne pas fumer. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la

maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/

régionale/nationale/internationale.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de Indications complémentaires:

produits chimiques.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9

Xn R65

Numéro index: 649-328-00-1 R10-66-67

🕟 Flam. Liq. 3, H226; 🚯 Asp. Tox. 1, H304; 🚺 STOT SE 3, H336

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques ≥ 30%

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. Indications complémentaires:

naphta léger (pétrole), hydrotraité

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si Après inhalation:

les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Après contact avec la peau:

(suite page 3)

50-100%



Date d'impression : 17.12.2014 Numéro de version 11 Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

(suite de la page 2)

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les

paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés Migraine

Etourdissement

4.3 Indication des éventuels soins

médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de

l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés

pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant

de la substance ou du mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

Autres indications Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent

impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection

de l'environnement: En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau

souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Eau chaude additionnée de produit nettoyant

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant

d'acide, liant universel).

(suite page 4)



Date d'impression : 17.12.2014 Numéro de version 11 Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres sections Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour

une manipulation sans danger Tenir les récipients hermétiquement fermés.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des

explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le

stockage commun: Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Autres indications sur les

conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour

l'agencement des installations

techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

VME/TWA Valeur momentanée: 1200 mg/m³

Source EU HSPA

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection

et d'hygiène: Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

(suite page 5)



Date d'impression : 17.12.2014 Numéro de version 11 Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

(suite de la page 4)

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol

ou de brouillard.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre provisoire:

Gasfiltergerät EN 14387 Typ A (organische Gas/Dämpfe (Siedepunkt > 65 °C)).

Protection des mains: Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à

la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de

perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du

matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection

et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants

sont appropriés: Caoutchouc nitrile

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme

protection contre les

éclaboussures: Caoutchouc nitrile

Protection des yeux:Lunettes de protection hermétiquesProtection du corps:Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Douce

Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé. **Point d'ébullition:** > 140 °C

Point d'éclair > 27 °C (DIN 53213)

Température d'inflammation: 287 °C

(suite page 6)

F



Date d'impression : 17.12.2014 Numéro de version 11 Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

(suite de la page 5)

| Auto-inflammation: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. | |
|----------------------------------|--|--|
| Danger d'explosion: | Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se | |
| | former. | |
| Limites d'explosion: | | |
| Inférieure: | 0,8 Vol % | |
| Supérieure: | 6,0 Vol % | |
| Pression de vapeur à 20 °C: | 10 hPa | |
| Densité à 20 °C: | 0,77-0,8 g/cm³ (DIN 51757) | |
| Solubilité dans/miscibilité avec | | |
| l'eau: | Pas ou peu miscible | |
| Viscosité: | | |
| Cinématique à 20 °C: | 30 s (DIN 53211/4) | |
| | > 30 s (ISO 3mm) | |
| 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. | |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition

dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

| Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: | | | |
|---|-------------|----------------------------|--|
| 64742-49-0 |) naphta lé | ger (pétrole), hydrotraité | |
| Oral | LD50 | >2000 mg/kg (rat) | |
| Dermique | LD50 | >2000 mg/kg (rat) | |

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 17.12.2014 Numéro de version 11 Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

(suite de la page 6)

Inhalatoire LC50 / 4h >20 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite

(inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

des yeux: pas été testé

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques

complémentaires: En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour

la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

EC50 / 24h <130 mg/kg (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

>100 mg/kg (selenastrum capricornutum)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT:Non applicable.vPvB:Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les

égouts.

Catalogue européen des déchets

08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

15 01 10 emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 8)

_

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



 $Date\ d'impression: 17.12.2014$ Numéro de version 11 Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

(suite de la page 7)

Produit de nettoyage

White-Spirit recommandé:

| 14.1 No ONU | | | |
|--|--|--|--|
| 14.1 No ONU ADR, IMDG, IATA | UN1263 | | |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | | | |
| ADR | 1263 PEINTURES | | |
| IMDG, IATA | PAINT | | |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | | | |
| ADR | | | |
| Classe | 3 (F1) Liquides inflammables. | | |
| Étiquette | 3 | | |
| IMDG, IATA | | | |
| Class | 3 Liquides inflammables. | | |
| Label | 3 | | |
| 14.4 Groupe d'emballage | | | |
| ADR, IMDG, IATA | III | | |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | | | |
| Marine Pollutant: | Non | | |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utili | isateur Attention: Liquides inflammables. | | |
| Indice Kemler: | 30 | | |
| No EMS: | F-E, <u>S-E</u> | | |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe l | II de la | | |
| convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. | | |
| Indications complémentaires de transport: | | | |
| ADR | | | |
| Quantités limitées (LQ) | 5L | | |
| Quantités exceptées (EQ) | Code: E1 | | |
| | Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml | | |
| | Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml | | |
| Catégorie de transport Code de restriction en tunnels | 3 D/E | | |

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 17.12.2014 Numéro de version 11 Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

(suite de la page 8)

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L

Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU: UN1263, PEINTURES, 3, III

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité,

de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

11550 Feat provoquer sommorence ou vertiges.

R10 Inflammable.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Service établissant la fiche

technique: Département sécurité des produits

Contact: Hr. Dr. Starp

Acronymes et abréviations: ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

* Données modifiées par rapport

à la version précédente

F